



OUI, JE SOUTIENS LE GRAND PROJET DU THÉÂTRE DE SAINT-FRANÇOIS-XAVIER DE VANNES

- JE VOUS ADRESSE UN DON DE :**
- 100 €**
100 € soit 20 cm² de toiture.
 - 300 €**
300 € soit 1 m² de boiserie, peinture et électricité.
 - 800 €**
800 € soit 1 m² de gros œuvre.
 - Autre : €**
- Don exceptionnel : 1 000 € (ou plus)**
Nous graverons votre nom sur un des nouveaux fauteuils du théâtre.

DON PAR CHÈQUE :
à libeller et envoyer à
Fondation de Montcheuil
35 bis, rue de Sèvres - 75006 PARIS

DON PAR VIREMENT :
nous retourner ce coupon ou nous prévenir par email.
BIC : BNPAFRPPXXX
IBAN : FR76 3000 4008 1900 0117 9094 161
BNP PARIBAS IDF

DON EN LIGNE :
par carte bancaire sur le module sécurisé
à partir de notre site :

www.theatre-sfx.com

Pour faciliter nos contacts :

Votre email :@.....

Nous avons besoin de vos coordonnées pour traiter votre don et vous envoyer un reçu fiscal. Nous ne cédon JAMAIS vos informations personnelles à des tiers. Conformément à la réglementation sur la protection des données en vigueur, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données vous concernant en écrivant au siège de la Fondation. Réf. N°1812



FONDATION RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE

Nom :
Prénom :
Adresse :
Code postal : |_|_|_|_|_|
Ville :
Tél. /Portable : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|
E-mail :

FONDATION DE MONTCHEUIL • 35 BIS, RUE DE SÈVRES - 75006 PARIS • 01 44 39 75 10 • CONTACT@FONDATION-MONTCHEUIL.ORG • WWW.FONDATION-MONTCHEUIL.ORG

PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE : MAINTIEN DE VOS RÉDUCTIONS D'IMPÔT

Le bénéfice de la réduction d'impôt pour dons à des fondations acquis au titre de 2018 et des années suivantes est maintenu. Lorsque vous déclarerez au printemps 2019 vos revenus 2018, vous indiquerez, comme chaque année, le montant de vos dons.

Cependant :

- > **Dès le 15 janvier 2019**, vous recevrez à titre prévisionnel une avance de 60 % de la réduction d'impôt dont vous avez bénéficié l'année précédente (réduction accordée en 2018 au titre des dons versés en 2017).
- > **Le solde sera ajusté à compter de juillet 2019**, après la déclaration de revenus qui permettra d'indiquer le montant réel des dons consentis en 2018.
- > À noter que ces transactions se feront directement par virement ou prélèvement, **indépendamment** des opérations concernant l'impôt sur le revenu, objet du prélèvement à la source.



FONDATION RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE

VOS AVANTAGES FISCAUX

- > **IMPÔT SUR LE REVENU :** Réduction de 66 % du montant du don, dans la limite de 20 % du revenu imposable. La fraction des dons excédant le plafond est reportable sur les cinq années suivantes.
- > **IMPÔT SUR LA FORTUNE IMMOBILIÈRE :** Nous contacter, modalités spécifiques.
- > **IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS-BIC :** Réduction d'impôt de 60 % du montant du don, pour des dons compris dans la limite de 0,5 % du chiffre d'affaires HT. La fraction des dons excédant le plafond est reportable sur les cinq exercices suivants.

| Mon don | Ma réduction d'impôt sur le Revenu | Mon coût réel |
|---------|------------------------------------|---------------|
| 100 € | 66 € | 34 € |
| 300 € | 198 € | 102 € |
| 800 € | 528 € | 272 € |

LEGS ET DONATIONS : PENSEZ-Y !

Vous pouvez effectuer toute libéralité exonérée de droits de succession à la Fondation de Montcheuil pour le collège Saint-François-Xavier de Vannes.

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS :

Fondation de Montcheuil : Père Bruno Régent sj
01 44 39 75 10 - Courriel : contact@fondation-montcheuil.org
Saint-François-Xavier : M. le Directeur
02 97 47 12 80 - Courriel : ytouze@s-fx.fr

FONDATION DE MONTCHEUIL • 35 BIS, RUE DE SÈVRES - 75006 PARIS • 01 44 39 75 10 • CONTACT@FONDATION-MONTCHEUIL.ORG • WWW.FONDATION-MONTCHEUIL.ORG